

Lake Louisa Social Club (LLSC) - RULES & POLICIES

Summer 2024

USE OF PREMISES

LLSC is a private Club located on private property. As such, access to the Club and its resources is limited to paid members. Out of respect for those who have paid their dues, any one who is not a member, or guest of a member will be asked to leave.

CLUB HOURS

8h00 - 23h00

CLUBHOUSE HOURS

Every weekday from 9h30 - 16h00 and from 19h00 - 21h00 and on the weekends for Summer Program events.

GENERAL

- Be considerate of others and of Club property and equipment.
- Clean up after yourself/your family - it's everyone's role to take care of the Clubhouse and property.
- Do not bring alcoholic beverages, glass, inflammable or other hazardous material onto Club property.
- Dogs/pets are not permitted on Club property unless approved by the Board for a specific function; service dogs are welcome.
- Automobiles, bikes and motorcycles are restricted to the parking lot.
- Any use of the AED must be reported to the Summer Program Director (NOTE- the AED is located inside the Clubhouse on the main floor and it is accessible during Club hours).
- If you notice any safety issues or suspicious activity, please alert the Summer Program Director.

WATER SAFETY

- Children may not swim on Club property without adult/qualified staff supervision.
- At all times, use your common sense and water safety rules when near or in the water.
- Do not run on or swim under the docks; push anyone into the water; jump or dive into the lake without proper regard to the safety of yourself and others; for your own safety do not swim alone if the Club is unattended; do not swim after dark; do not swim after drinking alcohol; do not enter the water during lightning storms or when a storm is approaching.

TENNIS / PICKLEBALL :

- Tennis courts are available for the use of Club members only.
- Courts may be opened or closed at the discretion of the Summer Program Director.

FIRE SAFETY

- Fires/bonfires may only be started with approval from the Summer Program Director.

- The Wentworth Municipality must be notified 30 minutes in advance when fires larger than 1 metre are planned.
- Only adults may start outdoor fires, and must remain to supervise until extinguished.

BOATING SAFETY

- All watercraft must slow down to an ideal speed of less than 5 km/hour when approaching the docks or swimmers from a distance of 10 metres.
- Unless there is a Club activity, event or function, no watercraft is permitted at the club beyond 21h.
- Under no circumstances are watercraft permitted in roped-off areas or areas marked by buoys.

CLUB EQUIPMENT

- Club equipment is available to members free of charge.
- All equipment must be signed out by and at the discretion of LLSC staff.
- All equipment must be returned on the same day unless other arrangements are made with the LLSC staff.
- Members are accountable for damage to equipment.
- Lifejackets must be worn; may be signed out by the LLSC staff at the Shed.

PROGRAM PARTICIPATION

Club rules are intended to ensure the safety and well being of members; members who do not abide by the rules may risk losing participation in events and/or their membership. Club privileges may be withdrawn, without reimbursement of membership, from anyone who blatantly displays inappropriate conduct. Vandalism, harassment and offensive language will not be tolerated.

The LLSC (Board of Directors and Staff) are NOT responsible for any loss or theft or damage of participants' belongings.

The LLSC (Board of Directors and Staff) are NOT responsible for accidents or injuries occurring on Club property, or resulting from participation in any Club event, or resulting from use of Club equipment.

PHOTOGRAPHY DISCLAIMER

Photographs and/or video will be taken at the LLSC throughout the summer (during activities, events, lessons, etc.). Photographs taken may be posted on our LLSC Facebook page, LLSC Instagram page, posted around the Clubhouse and/or used in our annual year end slide show.

**If you do not wish to have photographs of you, your family members or your guests appear in the locations mentioned above, please inform us by email at:
lakelouisa.llsc@gmail.com.**

By proceeding to checkout, I acknowledge that I have read and understood the above rules and policies in its entirety and agree that all members included under the membership category will abide by them.

Le Club social Lac Louisa (CSLL) - Règles et politiques Été 2024

UTILISATION DU SITE

Le CSLL est un club privé situé sur une propriété privée. En tant que tel, l'accès au Club et à ses ressources est réservé à ses membres payants. Par respect pour ceux qui ont payé leur cotisation, toute personne qui n'est pas membre, ou l'invité(e) d'un(e) membre, sera priée de quitter les lieux.

HEURES D'OUVERTURE DU CLUB

8h00 - 23h00

HEURES D'OUVERTURE DU LOCAL DU CLUB (CLUBHOUSE)

Tous les jours de la semaine de 9h30 à 16h00 et de 19h00 à 21h00, de même que la fin de semaine pour les événements du programme d'été.

RÈGLES GÉNÉRALES

- Traitez les autres, ainsi que les biens et équipements du Club, avec respect.
- Nettoyez avant de partir - c'est le rôle de chacun de prendre soin du local et des lieux.
- N'apportez pas de boissons alcoolisées, de verre, de matériaux inflammables ou tout autre matériel dangereux sur la propriété du Club.
- Les chiens/animaux domestiques ne sont pas permis sur la propriété du club, sauf si le conseil d'administration y donne son accord pour une fonction spécifique ; les chiens d'assistance sont les bienvenus.
- Les automobiles, les vélos et les motos ne peuvent circuler que dans le stationnement.
- Toute utilisation du DEA doit être signalée à la personne dirigeant le programme d'été.

(REMARQUE - le DEA est situé à l'intérieur du local du club au rez-de-chaussée et est accessible pendant les heures d'ouverture du club).

Si vous remarquez des enjeux de sécurité ou des activités suspectes, veuillez en informer le ou la responsable du programme d'été.

SÉCURITÉ AQUATIQUE

- Les enfants ne peuvent se baigner sur la propriété du Club qu'avec la surveillance d'un adulte ou d'un(e) membre du personnel qualifié(e).
- Suivez les règles de sécurité applicables sur terre et dans l'eau, en tout temps.
- Ne pas courir ou nager sous les quais ; ne pas pousser quelqu'un dans l'eau ; ne pas sauter ou plonger dans le lac sans tenir compte de sa propre sécurité et de celle des autres; pour votre sécurité, ne vous baignez pas seul si le Club est sans surveillance; ne pas nager après la tombée de la nuit ; ne pas nager après avoir consommé de l'alcool ; ne pas entrer dans l'eau pendant les orages ou lorsqu'un orage approche.

TENNIS / PICKLEBALL

- Les courts de tennis sont réservés à l'usage des membres du Club.
- Les courts peuvent être ouverts ou fermés à la discrétion de la personne responsable du programme d'été.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Les feux ne peuvent être allumés que sous l'approbation de la personne responsable du programme d'été.
- La municipalité de Wentworth doit être avertie 30 minutes à l'avance lorsque des feux de plus d'un mètre sont prévus.
- Seuls les adultes sont autorisés à allumer des feux extérieurs et doivent rester sur place pour les surveiller jusqu'à ce qu'ils soient éteints.

SÉCURITÉ NAUTIQUE

- Toutes les embarcations doivent ralentir à une vitesse idéale de moins de 5 km/h lorsqu'elles s'approchent des quais ou des nageurs à partir d'une distance de 10 mètres.

- À moins d'une activité, d'un événement ou d'une fonction officielle du Club, aucune embarcation n'est permise sur le site du club après 21 heures.
- Les embarcations ne sont autorisées dans les zones délimitées par des cordes ou des bouées en aucune circonstance.

ÉQUIPEMENT DU CLUB

- L'équipement du club est mis à la disposition des membres gratuitement.
- Toute utilisation de l'équipement doit être allouée par le personnel du CSLL et ce, à sa discrétion.
- Tout le matériel doit être rendu le jour même, à moins que d'autres dispositions ne soient prises avec le personnel du CSLL.
- Les membres sont responsables des dommages causés à l'équipement.
- Les gilets de sauvetage doivent toujours être portés ; on peut se les procurer auprès du personnel du CSLL au cabanon.

PARTICIPATION AU PROGRAMME

Les règles du club visent à assurer la sécurité et le bien-être de ses membres. Les membres qui ne respectent pas les règles risquent de perdre leur droit de participation aux événements et/ou leur adhésion. Les privilèges du club peuvent être retirés, sans remboursement de l'adhésion, à toute personne dont le comportement est manifestement inapproprié. Le vandalisme, le harcèlement et le langage offensant ne seront pas tolérés.

Le CSLL (conseil d'administration et personnel) n'est PAS responsable de la perte, du vol ou de l'endommagement des effets personnels des participants.

Le CSLL (le conseil d'administration et le personnel) n'est PAS responsable des accidents ou des blessures survenant sur la propriété du club, ou résultant de la participation à un événement du club, ou résultant de l'utilisation de l'équipement du club.

AVIS CONCERNANT L'UTILISATION DE PHOTOS

Des photographies et/ou des vidéos seront prises au CSLL tout au long de l'été (pendant les activités, les événements, les leçons, etc.). Les photos prises en ces occasions pourraient être affichées sur notre page Facebook CSLL, notre page Instagram CSLL, autour du local et/ou utilisées dans notre diaporama annuel de fin d'année.

Si vous ne souhaitez pas que des photographies de vous, des membres de votre famille ou de vos invités apparaissent dans les lieux mentionnés ci-dessus, veuillez nous en informer par courrier électronique à l'adresse suivante : lakelouisa.llsc@gmail.com.

En passant à la caisse, je reconnais avoir lu et compris les règles et politiques ci-dessus dans leur intégralité et j'accepte que tous les membres inclus dans la catégorie d'adhésion s'y conforment.